Le progrès, une passion à partager

Organisme certificateur mandaté par
AFNOR Certification
1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLES DE CERTIFICATION

MARQUE NF CUISSON

N°identification AFNOR Certification : NF 018
Réf. Rédacteur TU/YC/EG - LNE

Revue n°15 - Juillet 2015
Approbation par AFNOR Certification : 1er Juillet 2015

1ère mise en application : /

Document de référence :
REGLES GENERALES DE LA MARQUE NF
Approuvées par le Président d'AFNOR le 23 avril 2012

Créée en 1938, la marque NF est une marque collective de certification, qui a pour objet de certifier la conformité des produits aux documents normatifs nationaux, européens et internationaux les concernant, pouvant être complétés par des spécifications complémentaires, dans des conditions définies par des référentiels de certification. Elle est délivrée par AFNOR Certification et son réseau d'organismes partenaires, qui constituent le réseau NF.

Marque volontaire de certification de produits, la marque NF répond aux exigences du Code de la Consommation, notamment en associant les parties intéressées à la validation des référentiels de certification, en définissant des règles de marquage des produits certifiés et une communication claire et transparente sur les principales caractéristiques certifiées.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé sur la base de la conformité à une (des) normes(s) et de façon générale à l'ensemble d'un référentiel de certification**,** pour un produit provenant d'un demandeur et d'un processus de conception et/ou de fabrication et/ou de commercialisation désigné(s). L'attribution du droit d'usage ne saurait en aucun cas substituer la responsabilité du LNE à celle qui incombe légalement à l'entreprise titulaire du droit d'usage de la marque NF.

La marque NF s'attache à contrôler des caractéristiques de sécurité des personnes et des biens, d'aptitude à l'usage et de durabilité des produits, ainsi que des caractéristiques complémentaires éventuelles permettant de se différencier sur le marché.

Conformément aux Règles Générales de la marque NF, AFNOR Certification confie la gestion de la marque NF Cuisson au LNE, dit organisme certificateur mandaté.

Le LNE est responsable vis-à-vis d'AFNOR Certification des opérations qui lui sont confiées et qui font l'objet d'un contrat avec AFNOR Certification.

Rappel*:
Il est précisé que tous les produits ou services doivent satisfaire aux dispositifs réglementaires indépendamment de toute demande de certification, par exemple en ce qui concerne la contrefaçon, les obligations de conformité et de sécurité, etc.

* extrait de l'introduction de la norme NF X 50-067 : Élaboration d'un référentiel de certification de produit ou de service ou d'une combinaison de produit et de service

REGLES DE CERTIFICATION

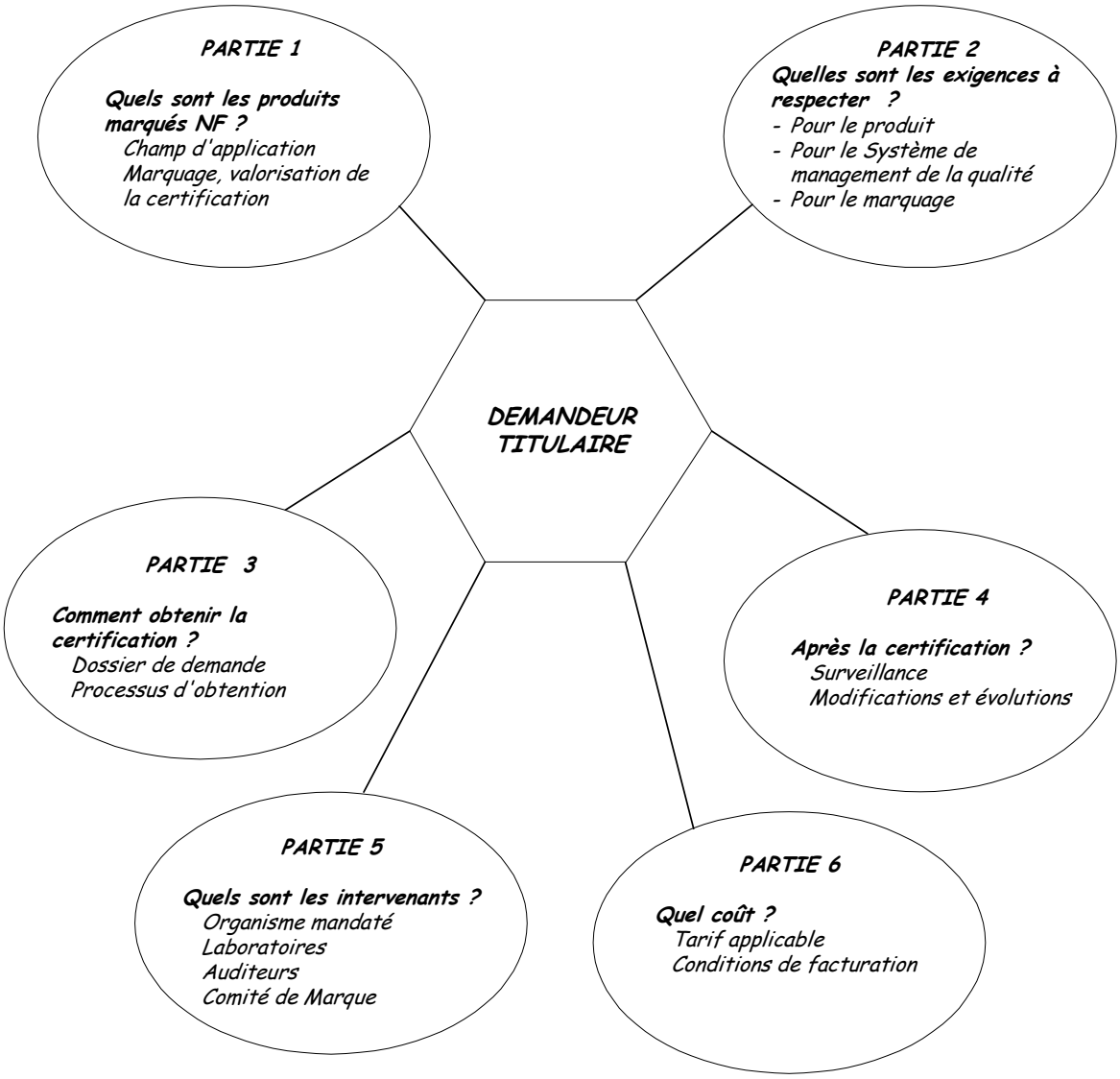

A qui s'adresser ?
LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS (LNE)
Pôle Certification Plurisectorielle
1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS CEDEX 15
www.lne.fr

Votre contact : Yann CASSING
Tél. 01 40 43 40 60
Fax 01 40 43 37 37
e-mail : yann.cassing@lne.fr

Les documents applicables dans la présente certification sont :

- les règles générales de la marque NF qui fixent l'organisation générale et les conditions d'usage de la marque
- les présentes règles de certification qui définissent en particulier en partie 2 les caractéristiques techniques à respecter

Les présentes règles de certification ont été soumises à l'approbation d'AFNOR Certification pour acceptation dans le système de certification NF. Elles ont été approuvées par le Responsable Légal d'AFNOR Certification.

Elles annulent et remplacent toute version antérieure.

Les règles de certification peuvent donc être révisées, en tout ou partie par le LNE, après consultation des parties intéressées.

MISE A JOUR

Règles de certification	Motif mise à jour	Révision	Date
Partie 1 : Champ d'application Marquage	- Ajout des définitions demandeur/titulaire; mandataire; distributeur; lot - Ajout des nouveaux logos de la marque NF et intégration des nouvelles règles générales de la marque NF	**Rev 15**	**juillet 2015**
Partie 2 : Exigences qualité à respecter par le fabricant	- Mise à jour des textes réglementaires - Ajout de généralités et mise à jour des exigences concernant le marquage - Intégration des nouvelles règles générales et des nouveaux logos de la marque NF	**Rev 15**	**juillet 2015**
Partie 3 : Obtention de la certification	- Mise à jour des documents à fournir et des formulaires et ajout d'un modèle de mandat - Ajout de précisions sur l'audit initial, les prélèvements et les essais - Intégration des nouvelles règles générales de la marque NF	**Rev 15**	**juillet 2015**
Partie 4 : Processus de surveillance des produits certifiés – Modifications et évolutions	- Ajout de précisions sur l'audit de surveillance, les prélèvements et les essais - Précisions sur les démarches à suivre pour la modification d'un produit admis ou la demande d'un nouveau produit - Intégration des nouvelles règles générales de la marque NF	**Rev 15**	**juillet 2015**
Partie 5 : Intervenants	- Ajout de la présentation de AFNOR Certification et du Comité de lecture LNE - Intégration des nouvelles règles générales de la marque NF	**Rev 15**	**juillet 2015**
Partie 6 : Tarif applicable – Conditions de facturation	- Ajout d'une grille tarifaire - Intégration des nouvelles règles générales de la marque NF	**Rev 15**	**juillet 2015**